

Résolution présentée par la délégation de la République du Soudan

Thème **V(ic)toire ! Pour l'Union Africaine !**
Concerne **Droit de veto pour l'Afrique au conseil de sécurité de l'ONU**

L'Assemblée Générale,

Consciente du manque de représentation équitable au Conseil de sécurité de l'ONU qui empêche une diversité de perspectives géopolitiques et prive certains continents, dont l'Afrique à une influence significative sur les décisions cruciales. L'exclusion de l'Afrique a permis aux intérêts (souvent contraire à ceux de l'Afrique) des puissances permanentes de négliger ceux du continent africain, créant ainsi, la vulnérabilité de l'Afrique face aux conflits internationaux et internes

Soulignant que les pays africains, colonisés à l'époque, ont participé activement aux deux Guerres mondiales par l'envoi de soldats et de ressources, tout en n'ayant jamais bénéficié d'une reconnaissance adéquate pour leurs rôles historiques. L'Afrique mérite donc une place permanente au Conseil de sécurité avec un droit de veto, au même titre que les puissances mondiales actuelles, en reconnaissance de son histoire, de sa contribution aux conflits mondiaux, et de son importance stratégique et économique croissante

Souhaitant non seulement renforcer la coopération entre l'Afrique et les pays occidentaux, mais également, ouvrir la voie à une nouvelle relation basée sur l'égalité et la reconnaissance mutuelle

Rappelant que le Soudan collabore étroitement avec l'ONU, notamment à travers la Mission au Darfour et des programmes humanitaires, pour promouvoir la paix et le développement durable. Le Soudan, situé au carrefour des cultures africaines et arabes, joue un rôle stratégique et dispose de l'expérience nécessaire pour représenter les intérêts africains ainsi qu'une histoire symbolisant la résilience africaine face aux défis coloniaux et postcoloniaux.

Décide que l'Union africaine se voie accorder un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies avec un droit de veto afin de rétablir l'équilibre géopolitique dans les décisions internationales.

- De reconnaître officiellement la contribution historique des pays africains dans les conflits mondiaux et de les indemniser en conséquence
- De superviser un processus de vote interne au sein de l'Union africaine renouvelable tous les 5 ans pour désigner les pays représentant l'Afrique au Conseil de sécurité, en commençant par le Soudan comme premier occupant du siège permanent.

* le texte français fait foi *

